



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Instruments de musique

Question écrite n° 37392

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur les perspectives d'avenir du basson français. Il existe actuellement deux sortes de bassons utilisés dans le monde : l'un d'origine allemande dit « basson allemand » ; l'autre de facture et de tradition françaises dit « basson français ». La manière dont évolue l'usage de l'un et de l'autre instruments en France soulève aujourd'hui deux problèmes : 1o Problème de débouchés pour les bassonistes français : bien que l'ensemble du système pédagogique soit fondé sur l'enseignement du basson français, des concours de recrutement de bassonistes dans les opéras de Nice et de Lyon n'admettent que des candidats jouant du basson allemand. De son côté, l'administration du futur Opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. On peut alors s'interroger sur la valeur d'un diplôme d'Etat ne permettant pas de se présenter à un concours de recrutement en France. 2o Problème pour l'industrie française de la lutherie, qui verrait un pan de son activité disparaître, les bassons français étant remplacés par des instruments d'importation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour garantir la pérennité du basson français, élément du patrimoine national.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37392

**Rubrique :** Musique

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 février 1988, page 851